

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 62 (1933)
Heft: 6

Buchbesprechung: Le taux et la dette hypothécaire

Autor: Brunisholz, M.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand, du dehors, nous disons à l'enfant : Prie, communie, travaille, sois apôtre, une autre voix fait écho à la nôtre au dedans et incline doucement l'âme du petit baptisé à la pratique de la vertu. Tâche sublime, puisqu'elle nous fait les coopérateurs de Dieu même. Et dans ce rôle, nous ne sommes pas seulement les délégués officiels de l'Etat, chargés d'enseigner les sciences profanes. Nous sommes, institutrices catholiques, les suppléantes de la mère de famille à qui incombe le devoir de donner l'instruction religieuse et la formation intérieure. La mère fait souvent défaut, soit que ses occupations la retiennent ailleurs, soit qu'elle manque de compétence pédagogique ou de connaissances religieuses assez approfondies. Comme remplaçantes de la famille, nous ouvrons à l'action de Dieu ces âmes innocentes et bien disposées.

La Croisade eucharistique a le grand avantage d'assurer à l'éducatrice le concours plus fréquent et plus continu de Notre-Seigneur Jésus-Christ puisqu'elle demande à l'enfant de communier souvent. De plus, elle dirige, dès le matin, l'intention de l'enfant vers la réparation et l'apostolat, lui demandant, pour ces mêmes motifs, les petits sacrifices, les prières, le travail qu'exige le devoir d'état.

Intéresser l'enfant aux conquêtes de l'Eglise, le mettre au service du Pape et du Christ, c'est ouvrir à ses yeux des horizons plus vastes, c'est l'habituer à vivre en catholique conscient. Or, un catholique conscient est nécessairement un militant. C'est lui faire acquérir les vertus sociales qui sont en défaut chez nous et le préparer de bonne heure en vue des groupements paroissiaux.

Il est à souhaiter que tous ceux qui s'occupent d'éducation étudient les méthodes de la Croisade eucharistique et se rendent compte de l'aide qu'elle peut leur apporter dans la formation spirituelle et sociale des jeunes.

N. B. — On sait que la Croisade eucharistique n'est autre que l'Apostolat de la prière mis à la portée des enfants. On peut donc se documenter sur la Croisade aux bureaux de l'Apostolat de la prière, 9, rue Montplaisir, *Toulouse*.

Une institutrice.

Le taux et la dette hypothécaire

Sous ce titre, M. François Oberson, ancien inspecteur scolaire, a publié une étude qui est la reproduction d'une conférence donnée à Romont, le 18 novembre 1930. Arrêtons-nous au titre évocateur de cette brochure. Parler du taux, c'est faire songer au capital, ce mot magique, représentation d'une chose qui, aux temps actuels, éveille l'attention des foules et suscite d'insolubles querelles. Parler du capital, c'est toucher au problème le plus délicat de l'heure présente, c'est, en quelque sorte, affirmer l'existence d'une question sociale que quelques-uns nient encore, c'est prendre position, si ce n'est dans la bataille dont l'enjeu est la possession de la richesse et des avantages qu'elle peut procurer, du moins, dans le conflit d'idées entre les deux philosophies qui considèrent les choses en fonction de la matière ou en fonction de la vie. C'est, au fond, faire preuve de caractère et ne pas craindre d'être en butte à la vengeance déchaînée par les ressentiments que l'on provoque et l'égoïsme qu'on dérange.

L'argent divise le monde en deux camps : ceux qui ont et ceux qui n'ont rien. La recherche d'une solution pour la conciliation des intérêts des uns et des autres divise les sociologues et les économistes en deux groupes : ceux qui

éclairaient leur action de la lumière d'une doctrine et ceux qui procèdent par empirisme, sont esclaves des préjugés et ne peuvent sortir du domaine de l'utopie et de la chimère. L'ignorance, l'indiscipline et la faiblesse sont les grands obstacles à un changement d'orientation de la vie économique et paralysent les efforts faits pour la moraliser davantage. M. Oberson est remonté à la source de la vérité, à l'enseignement de l'Eglise, à la morale du Christ et a ainsi fait preuve de foi et de discipline.

La question du prêt, celle des rapports du capital avec l'agriculture ont déjà fait l'objet d'études, ces années dernières, dans maintes assemblées auxquelles nous avons eu le plaisir d'assister. La conclusion a toujours été la même : le prix de revient des denrées agricoles est trop élevé, et cet excès provient lui-même, en grande partie, des conditions trop onéreuses du prêt hypothécaire. Il est donc heureux que le nombre de ceux qui le constatent et le dénoncent devienne toujours plus grand.

Dans la première partie de son ouvrage, l'auteur étudie la nature du prêt. Contrairement à l'opinion générale, le prêt *mutuum* est la transmission, par un homme, le prêteur, de la propriété d'une somme à un autre homme, l'emprunteur, contre une créance équivalente. Le prêt ne transmet pas l'usufruit, mais la propriété, parce que l'utilisation de l'argent se confond avec sa perte ; pour utiliser l'argent, il faut le dépenser et pour le dépenser, il faut en être le propriétaire. L'argent ne peut se louer à la manière d'une machine ou d'un animal que l'on peut faire travailler sans en perdre la propriété. C'est pourquoi, on ne peut logiquement demander un intérêt dans ce genre de prêt, pas plus que l'on ne peut exiger le paiement des services rendus par une miche de pain prêtée, sans utilité s'il n'est pas consommé. L'auteur prend comme base doctrinale, sur la question du prêt, l'Encyclique *Vix pervenit* de Benoît XIV, qui interdit l'intérêt dans le prêt *mutuum*. L'enseignement du Pontife est lui-même basé sur l'Ecriture. L'Exode, le Lévitique, le Deutéronome, les Psaumes, Ezéchiel proclament que l'Ancien Testament interdisait au Juif de percevoir un intérêt à l'égard d'un autre Juif. Saint Luc a dit également ces paroles : « Faites le bien, prêtez votre argent sans en rien espérer. » Le Christ n'est pas venu abolir la loi, mais la compléter. C'est pourquoi, les Papes, les Pères de l'Eglise et les conciles condamnent l'intérêt, l'interdisent d'abord aux clercs, puis aux laïques, même parfois sous la menace de refus de la communion et de la sépulture ecclésiastique. Benoît XIV, en 1745, affirme que le prêt est gratuit, que recevoir quelque chose en plus du principal, c'est manquer à la justice commutative et oblige à restitution. Cette condamnation est catégorique, elle n'a jamais été annulée ; en 1856, l'Encyclique de Benoît XIV fut confirmée.

L'ouvrage de M. Oberson rappelle qu'il existe des titres extrinsèques tolérés par l'Eglise. Le danger de perdre le capital, le dommage pouvant résulter de la privation du capital au profit de l'emprunteur et la perte du gain éventuel peuvent légitimer un certain intérêt. Pie VIII, en 1830, admet cette tolérance qui est un moindre mal, parce que les fidèles ne peuvent faire autrement que de se soumettre aux lois en vigueur, sous peine de se voir exclus de la vie économique.

L'auteur démontre aussi la stérilité du capital par lui-même ; c'est au travail qu'il doit sa fécondité. L'intérêt ou dividende est, par conséquent, légitime, quand il y a coopération au travail et partage des risques dans la société en commandite.

Cette doctrine, qui est loin d'être nouvelle, scandalise les gens habitués

à la conception païenne de la notion de la propriété. Il vaut mieux garder son argent dans un bas de laine, leur fait dire M. Oberson. Ils oublient le sens social de la propriété, comme l'appelle Pie XI. Le Juif avait le droit de cueillir sur la terre du voisin ce qui était nécessaire à sa vie. De nos jours, l'affamé, qui prend un morceau de pain, est jeté en prison. C'est le retour au droit païen opposé au droit chrétien dans la parabole du mauvais riche. De nos jours, le capital est concentré en un petit nombre de mains. D'autre part, le droit moderne affirme la libre disposition du capital. Or, le droit au travail est le droit à la vie et le travail a besoin du capital. Il s'ensuit donc que les capitalistes ont le droit de mettre en péril l'existence des masses, contrairement à la notion chrétienne de la propriété qui signale la destination universelle des richesses créées.

Dans un chapitre de sa brochure, M. Oberson nous montre le bilan de l'erreur capitaliste, entrée dans les mœurs avec la loi française de 1807. Elle a abouti au mammonisme, c'est-à-dire au capitalisme à sa suprême puissance avec ses désordres moraux et économiques. L'un de ses effets, et non le moins grave, c'est de faire apparaître aux yeux des hommes comme un idéal, l'oisiveté opulente et mondaine. Au point de vue social, elle conduit à l'endettement universel, à la formation d'une ploutocratie de l'argent, tout aussi dangereuse que certaines associations politiques qui seules retiennent l'attention des pouvoirs publics.

L'auteur réfute ensuite diverses objections et en arrive à parler de nos établissements de crédit. Il examine le rôle des banques auxquelles il donne une absolution quelque peu trop généreuse. Il faut reconnaître que même nos établissements de crédit agricole évitent trop les risques et refusent leurs secours aux paysans qui en auraient le plus besoin, c'est-à-dire à ceux qui ne possèdent pas de garantie et voudraient se créer une situation par leur travail. Le proverbe : « On ne prête qu'aux riches » demeure vrai.

Arrivons enfin aux conclusions pratiques. Pour être normal, affirme l'auteur, le taux devrait être au moins 50 % inférieur au bénéfice net fait par l'emprunteur. A cette condition seulement il y a service mutuel et répartition équitable. Or, maintenant, c'est le contraire qui arrive ; voilà pourquoi l'agriculteur se ruine. La dîme était basée sur la récolte annuelle. Le taux actuel ne tient compte de rien ; c'est la perception automatique, implacable, cruelle d'une somme fixée sans considération d'aucune sorte. Le travailleur peine, sue, s'inquiète et se ruine ; « l'associé dormant » se contente de percevoir et de jouir. Il faut arriver à l'extirpation d'une aussi monstrueuse notion de la solidarité humaine. Y arrivera-t-on ? Il faut l'espérer, car c'est d'une urgente nécessité ; mais nos systèmes de palliatifs et de « bouche-trou » permettent aussi de douter et de craindre. L'auteur réclame l'intervention des pouvoirs publics. Ce vœu est légitime. Ce sont les Etats qui ont supprimé l'ancien ordre économique corporatif et chrétien pour le remplacer par l'économie libérale dont nous voyons, à l'heure actuelle, les désastreux effets. C'est pour eux un devoir de redonner à la vie économique une orientation plus conforme à sa destinée qui est la garantie d'une vie normale à toutes les masses populaires.

L'école doit contribuer à la formation d'une mentalité nouvelle par le moyen de l'éducation ; mais pour arriver à ce but, l'instituteur doit connaître les grands problèmes sociaux de l'heure présente. Trop d'entre eux les ignorent encore et se vantent même de les ignorer. Nous ne sommes plus au temps où, pour être un bon instituteur, on pouvait limiter sa culture à quelques problèmes de méthodologie. Le monde est agité par de graves problèmes qui donnent à l'école des

tâches nouvelles. La lutte entre la vérité et l'erreur est plus âpre que jamais. Se déclarer incompetent est une honte, être neutre, une lâcheté. Il faut être sans entrailles pour se dire éducateur du peuple et incapable de résoudre une objection que tous les manœuvres savent poser. Des ouvrages comme celui de M. Oberson instruisent et éclairent, mais il faut se donner la peine de les lire.

M. BRUNISHOLZ.

AVIS

Il est rappelé que l'abonnement annuel est de 6 fr., y compris la cotisation de membre de la Société fribourgeoise d'éducation.

Les abonnés s'épargneront les frais de remboursement en versant leurs six francs au compte de chèques N° IIa 153, à Fribourg.

COURS NORMAL DE TRAVAUX MANUELS

Le 43^{me} Cours normal suisse de travaux manuels et d'école active aura lieu à Lucerne du 17 juillet au 12 août.

Les membres du corps enseignant qui voudraient le suivre sont priés d'en demander le programme et le formulaire d'inscription au Département de l'Instruction ou au Directeur du Musée pédagogique. Les intéressés voudront bien se les procurer *le plus tôt possible*.

Abbé A. COLLOMB,

Directeur du M. P.

Le lait à l'école

Une active propagande en faveur du lait se poursuit actuellement dans nos écoles, et cela par un enseignement théorique aussi bien que pratique. Toujours plus d'écoles font distribuer aux enfants, à la récréation, du lait pasteurisé dans des bouteilles de papier, avec la « paille » en vogue. La fédération suisse des producteurs de lait a édité une brochure illustrée destinée à être distribuée dans les écoles. Le canton du Valais, notamment, en a retenu un stock important à cet effet. A Lausanne et ailleurs, les commissions scolaires en ont ordonné la distribution aux enfants des écoles. Enfin, le Secrétariat antialcoolique suisse, à Lausanne, a consacré au lait une des affiches que ce secrétariat envoie gratuitement à tous les instituteurs qui désirent en faire usage. Cette affiche porte une bonne reproduction du tableau d'Anker montrant des anciens Confédérés, en leur pittoresque costume de guerre, autour d'une immense jatte de lait à Kappel. Sous l'image, on lit, signé par le conseiller fédéral *R. Minger*, l'appel suivant : « Jeunesse suisse, fais comme tes aïeux, bois du lait, beaucoup de lait ! »

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — A *Fribourg*, jeudi 6 avril, à 3 heures, au Pensionnat Sainte-Ursule.

A *Romont*, jeudi 20 avril, à 2 heures, à l'école des filles.